

CARMIGNAC PROFIL REACTIF 100

Fonds commun de placement coordonné de droit français
Prospectus simplifié

CARMIGNAC PROFIL REACTIF 100 PROSPECTUS SIMPLIFIE

Fonds commun de placement coordonné de droit français

PARTIE A - STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

- Code ISIN : FR0010149211
- Dénomination : CARMIGNAC PROFIL REACTIF 100
- Forme juridique : FCP de droit français
- Compartiments/hourricier : non
- Société de gestion : CARMIGNAC GESTION
- Délégué de gestion comptable : CACEIS FASTNET
- Durée d'existence prévue : Cet OPCVM a été initialement créé le 2 janvier 2002 pour une durée de 99 ans
- Dépositaire : CACEIS BANK
- Centralisateur des ordres de souscription et rachat : CACEIS BANK
- Commissaires aux comptes : Cabinet Patrice VIZZAVONA et KPMG AUDIT
- Commercialisateur : CARMIGNAC GESTION

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

■ CLASSIFICATION

Diversifié

■ OPCVM D'OPCVM

Supérieur à 50% de l'actif net

■ OBJECTIF DE GESTION

Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales. La gestion vise une performance positive sur une base annuelle avec un profil de risque comparable à celui de son indicateur de référence, l'indice MSCI AC World Free Index, converti en euros. L'objectif de volatilité est d'être inférieur à la volatilité annuelle de son indicateur de référence.

■ INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence est l'indice MSCI AC World Free Index, converti en euros.

Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive, l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le fonds. Le risque de marché du fonds est comparable à celui de son indicateur de référence.

Description du MSCI AC World Free Index : l'indice de référence de la partie actions est l'indice Morgan Stanley Capital Investment All Countries World Free Index converti, en euros. Il est calculé en dollars et coupons non réinvestis par Morgan Stanley (code Bloomberg : MSEUACWF) et converti en euros. Cet indice regroupe environ 2402 titres représentant des entreprises internationales (données au 30 septembre 2004)..

■ STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La politique de gestion prend en compte une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements.

Le fonds est un OPCVM investi principalement en OPCVM gérés par CARMIGNAC GESTION. L'investissement moyen en parts ou actions d'OPCVM et la répartition entre les différents actifs dépendra des conditions de marché, des opportunités de diversification du portefeuille et sera déterminée de façon discrétionnaire par la société de gestion. Sous réserve des maxima d'investissement réglementaire, le niveau d'investissement en OPCVM sera compris entre 50% et 100% de l'actif net.

Le fonds sera régulièrement investi en OPCVM spécialisés sur les marchés émergents.

Le fonds pourra investir dans des OPCVM externes lorsque l'allocation souhaitée ne peut pas être effectuée exclusivement en OPCVM gérés par CARMIGNAC GESTION.

Le choix des actions est déterminé par les études financières, les réunions organisées par les sociétés, les visites à ces mêmes sociétés et les nouvelles au quotidien. Les critères retenus sont selon les cas, en particulier la valeur d'actif, le rendement, la croissance, la qualité des dirigeants.

Le FCP pourra être investi et/ou exposé au maximum à 100% de l'actif net en

OPCVM actions ou en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, admis à la négociation sur les marchés de la zone euro et/ou internationaux et notamment dans ce dernier cas pour une part qui pourra être importante sur les pays émergents (sans toutefois dépasser 25% de l'actif net).

En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, l'actif du FCP pourra comprendre notamment des obligations à taux fixe, de titres de créances négociables, des obligations à taux variables et indexées sur l'inflation de la zone euro et/ou internationale et notamment dans ce dernier cas pour une part qui pourra être importante sur les pays émergents (sans toutefois dépasser 25% de l'actif net).

Le fonds a vocation à investir entre 50% et 100% de son actif net en OPCVM gérés par CARMIGNAC GESTION.

Le gérant pourra investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés ou de gré à gré.

Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du fonds.

Le gérant pourra investir dans des obligations convertibles de la zone euro et/ou internationale et notamment dans ce dernier cas sur les pays émergents sans toutefois dépasser 25% de l'actif net.

Le gérant pourra investir ponctuellement sur des titres intégrant des dérivés (warrants, credit link note, EMTN, bon de souscription, certificats indexés sur la volatilité des marchés d'actions) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés ou de gré à gré. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net.

Le FCP pourra avoir recours à des dépôts, à des emprunts d'espèces en vue d'optimiser la trésorerie du fonds.

Le FCP pourra de manière ponctuelle effectuer des opérations de prêts de titres, afin d'optimiser les revenus de l'OPCVM.

■ PROFIL DE RISQUE

Le Fonds sera investi dans des OPCVM et des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces OPCVM et instruments financiers connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du fonds est soumise aux fluctuations des marchés internationaux d'actions et d'obligations et qu'elle peut varier fortement. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de Carmignac Gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions : Le degré d'exposition au risque actions peut varier de 0% jusqu'à 100% de l'actif net, dont une partie sera exposée aux marchés internationaux et émergents. Le fonds est exposé aux marchés d'actions européennes et internationales via des investissements principalement en OPCVM gérés par CARMIGNAC GESTION et, le cas échéant, des investissements en direct en instruments financiers. Le fonds est ainsi exposé au risque des actions à travers les zones géographiques (Europe, international, pays émergents), les types de capitalisation (grande, moyenne et petite) et au risque des obligations convertibles (assimilé à celui des actions).

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des

standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de taux d'intérêt : le fonds est exposé au risque de taux d'intérêt des marchés de la zone euro et internationaux de 0% à 100% de l'actif net via des investissements dans des OPCVM et ou des instruments financiers en direct. Les investissements en obligations à taux fixes ou autres titres à revenu fixe peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations au niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit : le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM dont la notation pourra être inférieure à « investment grade ». La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds au travers des OPCVM ou en direct sera au moins « investment grade » (c'est à dire notés BBB-/Baa3 minimum par les agences Standard and Poor's et Moody's).

Risque de change : le FCP est exposé au risque de change par l'acquisition de titres et/ou d'OPCVM libellés dans une devise autre que l'euro ou indirectement par l'acquisition d'OPCVM en euro dont les investissements ne sont pas couverts contre le risque de change ainsi que des opérations de change à terme de devise.

Liquidité : les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque de perte en capital : le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ou protection.

■ **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

Tous souscripteurs.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins et de ses objectifs propres.

La durée de placement recommandée est de 5 ans

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

■ **COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises au FCP reviennent à la société de gestion, au commercialisateur etc...

■ **FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION**

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission maximum de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	4%- Taux maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour de plus amples précisions sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la partie B du prospectus simplifié

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-	Actif net	1% TTC – Taux maximum

performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)		
Commission de sur-performance	Actif net	Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice est positive et dépasse 10% sur une base annuelle, une provision quotidienne de 10% de cette sur-performance est constituée. En cas de baisse par rapport à cette sur-performance, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Cette provision est prélevée annuellement sur la dernière valeur liquidative du mois de décembre par la société de gestion.
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Par opération	Néant

■ **REGIME FISCAL**

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

■ **MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour (J) de calcul et de publication de la valeur liquidative avant 18 heures et sont exécutées le premier jour ouvré suivant sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse de J et publiée à J+1.

Les demandes de souscriptions et de rachats collectées par Carmignac Gestion avant 18h sont précentralisées par Carmignac Gestion et exécutées dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Dans certains pays, la souscription des parts peut être réalisée selon des modalités spécifiques autorisées par l'autorité de régulation du pays concerné.

Les opérations de souscription-rachat résultant d'un ordre transmis au delà de l'heure limite mentionnée sur le prospectus (late trading) sont proscrites. Les ordres de souscription-rachat reçus après 18 heures seront considérés comme ayant été reçus le jour de calcul et de publication de la valeur liquidative suivant.

■ **ETABLISSEMENTS EN CHARGE DU RESPECT DE L'HEURE LIMITE DE CENTRALISATION INDIQUEE DANS LE PARAGRAPHE CI-DESSUS :**

CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert, 75013 Paris et CARMIGNAC GESTION, 24, place Vendôme, 75001 Paris

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

■ **DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Jour de la dernière valeur liquidative du mois de décembre

■ **AFFECTATION DU RESULTAT**

FCP de capitalisation. Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés

■ **DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE**

Quotidienne;

Le calendrier de référence servant à déterminer les jours de publication de la valeur liquidative est le calendrier légal des jours fériés au sens de l'article L.222-1 du Code de Travail français.

■ **LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE**

CARMIGNAC GESTION, Bureaux : 24, place Vendôme 75001 Paris. La valeur liquidative est communiquée 24 H sur 24 H par appel au numéro 33 (0)1 42 61 62 00, affichée chez CARMIGNAC GESTION. La valeur liquidative sera publiée sur le site Internet de CARMIGNAC GESTION : www.carmignac-gestion.com

■ **DEVISE DE LIBELLE DES PARTS OU ACTIONS**

Euro

■ *DATE DE CREATION*

Le Fonds a été agréé le 14 décembre 2001 par la Commission des Opérations de Bourse devenue l'Autorité des Marchés Financiers. Il a été créé le 2 janvier 2002 pour une durée de 99 ans (quatre vingt dix neuf ans

■ *VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE*

100 Euros

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

■ *DIFFUSION DES INFORMATIONS CONCERNANT L'OPCVM*

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme

75001 PARIS

e-mail : carmignac@carmignac-gestion.com

Le prospectus complet est disponible sur le site www.carmignac-gestion.com

Contact : Direction du marketing et de la communication

Tel : 33 (0)1.42.86.53.35

Fax : 33 (0)1.42.86.52.10

Date de publication du prospectus : 01/03/2010

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

■ *DIFFUSION DES INFORMATIONS CONCERNANT LA POLITIQUE DE VOTE DE LA SOCIETE DE GESTION ET SA MISE EN ŒUVRE*

Le document "politique de vote" et le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPCVM qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent être consultés à son siège social :

CARMIGNAC GESTION – 24, Place Vendôme – 75001 Paris – E-mail : carmignac@carmignac-gestion.com

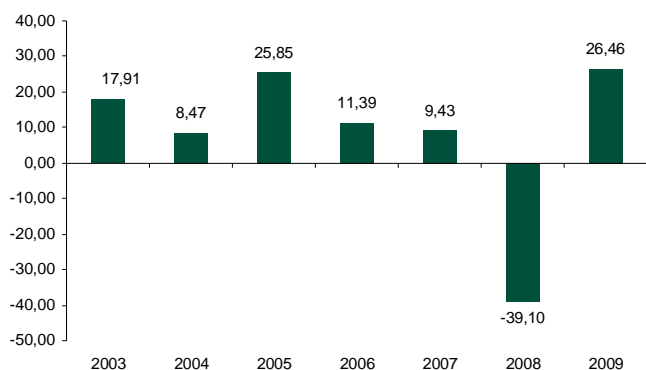
PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2009 en Euro

Part C :

FR0010149211

Performances annuelles en %



Performances annualisées en Euro	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	26,46%	-5,53%	3,39%
Indicateur de référence composite : MSCI AC World Free Index	27,42%	-9,19%	-0,06%

Les performances du fonds sont calculées coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les calculs des performances sont présentés dans la devise de nominal de l'OPCVM.

Commentaire éventuel :

Frais et informations sur les transactions facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009

Frais facturés à l'OPCVM

Frais de fonctionnement et de gestion	1,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	3,75%
Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement*	3,75%
Rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	n/a
Autres frais facturés à l'OPCVM	2,22%
Commission de surperformance	2,22%
Commission de mouvement	n/a
Total facturés à l'OPCVM	6,97%

(*) Ce taux est calculé à partir des taux réels publiés ou à défaut à partir des taux maxima annoncés dans le prospectus complet des OPC cibles.

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et / ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM Cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription / rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Informations sur les transactions

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées (intermédiaires de marché) ont représenté sur le total des transactions toutes classes d'actifs confondus de cet exercice :

Classe d'actifs	Transactions
ACTION	Néant
OBLIGATION	Néant

Autre frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.